



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le dix-huitième (18^e) jour du mois d'août 2025 à 19 h au Centre Communautaire de Stratford, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Absence motivée :

Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Consultation publique :

Projets de règlements intitulés :

- Projet de règlement no 1243 modifiant le règlement de lotissement no 1026
- Projet de règlement no 1244 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 1034
- Projet de règlement no 1245 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- Projet de règlement no 1246 modifiant le règlement de zonage no 1035
- Projet de règlement no 1247 modifiant le règlement de construction no 1027

1. Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Période de questions	Information
1.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025	Décision
1.4	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5	Adoption des comptes à payer	Décision
1.6	Dépôt de la situation financière au 15 août 2025	Information
1.7	Suivi des dossiers municipaux	Information

2. Administration

2.1	Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2	Modification au Règlement d'emprunt no 1241	Décision
2.3	Avis de motion - Règlement no 1250 sur la gestion contractuelle	Information

2.4	Avis de motion - Règlement no 1251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et concernant la délégation	Information
2.5	Adoption d'une Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat et des manifestations d'intérêt dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré à un fournisseur unique	Décision
2.6	Adoption d'une Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française	Décision
2.7	Droit de préemption 115 rue des Érables – Avis d'assujettissement	Décision
2.8	Rapports relatifs à la gestion contractuelle	Information
3.	Stratford 2030 « Ensemble en action »	
3.1	Avis de motion - Règlement no 1249 sur les ententes relatives à des travaux municipaux	Information
3.2	Achat de bâtiments préfabriqués pour l'espace couvert	Décision
4.	Infrastructures municipales	
4.1	Remplacement du panneau de contrôle de la station d'épuration	Décision
4.2	Offre de service pour la préparation de la demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) pour 2026	Décision
4.3	Dépôt d'une demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) pour 2026	Décision
4.4	Prolongation Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) de 2024	Décision
4.5	Surveillance de chantier et laboratoire de sol – PAVL 2025	Décision
4.6	Ordres de changement – PAVL 2025	Décision
4.7	Achat d'une plaque vibrante	Décision
5.	Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	
5.1	Embauche d'un opérateur-journalier	Décision
6.	Vie communautaire, services de proximité, et tourisme	
6.1	Motion de félicitation pour l'équipe d'animation du SAE+	Décision
7.	Communications	
8.	Loisirs et culture	
8.1	Adoption d'une Entente de gestion relative à la délégation de mandats culturels	Décision
9.	Finances, budget et taxation	
10.	Urbanisme et environnement	
10.1	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1243 modifiant le règlement de lotissement no 1026	Décision
10.2	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1244 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 1034	Décision
10.3	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1245 sur les plans d'aménagement d'ensemble	Décision
10.4	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1246 modifiant le règlement de zonage no 1035	Décision
10.5	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1247 modifiant le règlement de construction no 1027	Décision
10.6	Demande de résidence de tourisme – 912 chemin Couture	Décision
10.7	Demande de dérogation mineure – 408 chemin Ashby	Décision
10.8	Demande de subvention pour l'Association des Riverains du lac Thor (ARLT)	Décision
11.	Sécurité publique	
11.1	Panneaux lumineux pour la traverse piétonnière	Décision
12.	Affaires diverses	
13.	Liste de la correspondance	
14.	Période de questions	
15.	Attestation de disponibilité des crédits	
16.	Levée de la séance	

Motion de félicitations

Le conseil municipal félicite l'équipe d'animation du service d'animation estival pour leur bon travail. Des certificats sont remis aux membres de l'équipe par la mairesse.

Consultation publique :

Ouverture de la séance de consultation publique à 19 h 08.

Projets de règlements visant à mettre à jour les règlements d'urbanisme :

- Projet de règlement no 1243 modifiant le règlement de lotissement no 1026
- Projet de règlement no 1244 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 1034
- Projet de règlement no 1245 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- Projet de règlement no 1246 modifiant le règlement de zonage no 1035
- Projet de règlement no 1247 modifiant le règlement de construction no 1027

Les modifications à la suite du dépôt des projets de règlements sont présentées. Le directeur général répond aux questions de compréhension des citoyens. Aucun élément nouveau n'est soulevé lors de la consultation. Mme la Mairesse clôt la séance de consultation publique à 19 h 47.

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 48.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Ajout du point suivant à l'ordre du jour :

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

2025-08-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Une citoyenne demande un suivi quant à la demande d'hommage pour Benoit Boisvert. La mairesse répond que des discussions sont en cours avec la famille et que l'annonce sera faite au moment opportun.

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

Il est proposé par M. Daniel Morin,

et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que déposé.

2025-08-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 tel que déposé.

2025-08-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 18 août 2025

10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC. (CG14, MG112, terre)	11 644.42 \$
17	MRC DU GRANIT (quote-part 3e versement, cueillette plastique et boues)	119 516.52 \$
21	J.N. DENIS INC. (garde-boue, valve, lave-vitre)	315.01 \$
29	VILLE DE DISRAELI (site d'enfouissement et 44 visites écocentre)	6 388.41 \$
34	BUROPRO CITATION (papier, enveloppes, agenda, agrafeuse, cartes d'affaires)	669.73 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC.	153.10 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	66.00 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (travaux station eau potable)	781.18 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (diesel et sans-plomb)	6 881.73 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	512.52 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (toilette au quai)	330.91 \$
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. (ressorts)	419.55 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage sarrau, manteau, serviettes, combinaison)	395.04 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL (inspection des extincteurs et gicleurs)	1 068.01 \$
1161	ECCE TERRA ARPENDEURS-GEOMETRES (chemin du quai)	3 457.88 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC. (lampe traitement UV pour eau potable)	2 333.14 \$
1249	TGS INDUSTRIEL (pistolet à bobine)	1 291.32 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (PAVL rue des Érables)	1 913.89 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (pièce pour station de lavage)	7.52 \$
1403	ENGLOBE CORP. (étude géologique espace couvert - paiement final)	21 157.70 \$
1481	RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (quote-part 4e versement)	93 736.25 \$
1500	QUATORZE COMMUNICATIONS INC. (modifications au site internet)	112.68 \$
1525	BRENNTAG CANADA INC. (sulphate ferrique)	6 698.62 \$
1528	CAIN LAMARRE (dossiers généraux et règlement gestion contractuelle)	6 155.20 \$
1530	AQUATECH (assistance technique)	1 191.95 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MÉGANTIC (chargeur automatique et piles)	149.54 \$
1551	ADDENERGIE (borne du parc)	619.09 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau)	143.85 \$
1568	PH VITRES D'AUTOS (réparation pare-brise)	354.76 \$
1604	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES (mise à jour ouvrages routiers)	34.64 \$
1626	ENVIRO ML INC. (nettoyage d'urgence fosse du Parc)	1 750.26 \$

1650	ARCHI TECH DESIGN inc. (projet: espace couvert)	13 515.31 \$
1668	NANCY GUILLOT (frais de déplacement)	359.15 \$
1679	ARTELIA CANADA INC. (désinfection - Domaine Aylmer)	1 251.79 \$
1720	RICOH (impressions)	538.77 \$
1736	JACQUES DESRUISSEAU (3e versement pour l'œuvre d'art)	11 320.50 \$
1757	LOCATION D'OUTILS LAMBTON (location compacteur)	314.75 \$
1763	AQUA-PRO ÉLECTRIQUE INC. (ensemble réparation valve)	2 731.70 \$
1764	NATURIVE INC. (plans et devis descente à bateau)	6 323.63 \$
	TOTAL	326 606.02 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2025-08-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 15 août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 15 août 2025.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Infrastructure municipale

- Travaux de remplacement d'un ponceau majeur sur la rue des Érables (PAVL 2025) vont débiter au début septembre. Des lettres seront transmises aux citoyens impactés.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- Le Pique-nique familial a rassemblé près de 150 personnes malgré le mauvais temps.
- Le lancement officiel des politiques Familiale Municipale (PFM) et Municipalité Amie Des Aînés (MADA) a eu lieu lors du Pique-nique familial.

Finances, budget et taxation

- La Municipalité a obtenu l'approbation par le ministre du Règlement d'emprunt no 1240 pour le parc urbain.

Urbanisme et environnement

- Des membres du conseil municipal ont participé aux assemblées générales annuelles de l'ARLA et de l'APLE.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Modification au Règlement d'emprunt no 1241

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 335 837 \$ dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) en lien avec le règlement d'emprunt no 1241;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE l'article 4 du règlement numéro 1241 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 364 163 \$ sur une période de 10 ans et à affecter la subvention du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports au montant de 335 837 \$ tel qu'il appert de la lettre de confirmation jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante en tant qu'annexe C. »;

2025-08-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Avis de motion - Règlement no1250 sur la gestion contractuelle

Je, soussignée, Natalie Gareau, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1250 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est présenté.

2.4 Avis de motion - Règlement no 1251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et concernant la délégation

Je, soussigné, Daniel Morin, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1251 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et concernant la délégation.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est présenté.

2.5 Adoption d'une Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat et des manifestations d'intérêt dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré à un fournisseur unique

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1, ci-après : le « **CM** »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité adopte la Procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat et des manifestations d'intérêt dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré à un fournisseur unique, jointe en Annexe.

2025-08-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6 Adoption d'une Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14) a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022 et a ainsi modifié la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) et la Politique linguistique de l'État, qui donne les grandes orientations en matière d'exemplarité;

CONSIDÉRANT QUE ladite loi s'applique aux municipalités, selon l'annexe I de la Charte de la langue française et encadre notamment les diverses situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, conformément aux dispositions de l'article 128.1 de la Charte de la langue française, adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la Charte;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité adopte la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la Charte de la langue française, jointe en Annexe.

2025-08-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.7 Droit de préemption 115 rue des Érables – Avis d'assujettissement

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-06-11 concernant le droit de préemption de l'immeuble désigné comme le 115 rue des Érables;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la notaire à la suite de la transmission de la résolution 2025-06-11;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la renonciation à utiliser son droit de préemption sur l'immeuble du 115 rue des Érables, la Municipalité souhaite conserver son droit de préemption pour une future transaction;

CONSIDÉRANT QUE, si les conditions de vente avaient été différentes, la Municipalité aurait utilisé son droit de préemption;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford désigne l'immeuble du 115 rue des Érables comme étant assujetti au droit de préemption;

QU'un avis d'assujettissement au droit de préemption soit transmis aux propriétaires de l'immeuble désigné et enregistré au registre foncier conformément au Règlement no 1220;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'avis d'assujettissement, ainsi que la limitation de mandat de la notaire.

2025-08-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.8 Rapports relatifs à la gestion contractuelle

Le directeur général dépose les rapports relatifs à la gestion contractuelle au membre du conseil. Ces rapports regroupent les années 2021 à 2024, soit les années terminées où le présent conseil a siégé.

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Avis de motion - Règlement no 1249 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Je, soussigné, Richard Picard, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1249 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est présenté.

3.2 Achat de bâtiments préfabriqués pour l'espace couvert

CONSIDÉRANT l'acceptation du règlement d'emprunt no 1240 par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres en cours pour les travaux de l'espace couvert n'inclut pas les bâtiments préfabriqués;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Remises Gagnon pour la fabrication et l'installation de 2 bâtiments préfabriqués de 20 pieds par 30 pieds au coût de 111 500\$ plus taxes.

2025-08-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Remplacement du panneau de contrôle de la station d'épuration

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle de la station d'épuration est désuet et nécessite des réparations régulièrement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense prioritaire dans le cadre de la TECQ;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Philippe Mercier pour le remplacement du panneau de contrôle de la station d'épuration au coût de 30 453 \$ plus taxes.

2025-08-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Offre de services pour la préparation de la demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) pour 2026

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours du Programme d'Aide à la Voirie Locale pour 2026;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme d'ingénierie EXP dans la production de demande d'aide financière en voirie;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE MANDATER la firme d'ingénierie EXP pour la préparation de la demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) pour 2026 au coût de 12 000 \$ plus taxes.

2025-08-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Dépôt d'une demande au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) pour 2026

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDUQUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDUQUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Pierre Grondin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que William Leclerc Bellavance, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-08-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.4 Prolongation Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) de 2024

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au PAVL 2024 ont dû être réduits puisque la méthode de travail pour le resurfacement de la rue des Érables a dû être modifiée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au PAVL 2025 sont la prolongation des travaux faits en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour les travaux de 2024 n'ont pas atteint le maximum admissible au PAVL 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'économie provient principalement de la valorisation des sols contaminés sur le site, ce qui ne pourra plus être le cas pour le PAVL 2025 faute d'espace;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports une prolongation jusqu'au 30 novembre 2025 pour le Programme d'Aide à la Voirie Locale de 2024 de la Municipalité du Canton de Stratford.

2025-08-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.5 Surveillance de chantier et laboratoire de sol – PAVL 2025

CONSIDÉRANT la nature sensible des travaux pour l'environnement et pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer l'analyse des sols excavés lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues à ces fins dans les prévisions financières du projet;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau;
et résolu :

DE MANDATER la firme EXP pour effectuer la surveillance de chantier du remplacement du ponceau majeur sur la rue des Érables au coût de 46 000 \$ plus taxes;

D'AUTORISER le directeur général à mandater une firme pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale du chantier de remplacement du ponceau majeur sur la rue des Érables, dont les coûts sont estimés à 16 875 \$ plus taxes.

2025-08-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.6 Ordres de changement – PAVL 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 1188 sur la gestion contractuelle, les dépassements de coûts de 15 000 \$ et plus doivent être autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses prévues dans les prévisions financières du projet devront être autorisées par ordre de changement, telle la gestion des sols contaminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont lieu pendant les élections municipales, ce qui rend la tenue de séance extraordinaire plus complexe;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre des décisions rapidement lors d'un chantier pour éviter des dépassements de coûts si le chantier doit être retardé par l'absence de décision;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est conseillé par un ingénieur d'expérience;

Il est proposé par M. Daniel Morin;
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à émettre des ordres de changement pour plus de 15 000 \$ en lien avec le projet de Réfection d'un ponceau majeur sur la rue des Érables si les conditions suivantes sont respectées :

- Les membres du conseil municipal sont informés de chaque ordre de changement;

ET

- La somme des dépenses liées aux ordres de changement ne dépasse pas le montant prévu au budget, soit un maximum avant taxes de 75 000 \$ pour la gestion des sols contaminés et 29 000 \$ pour la contingence.

2025-08-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.7 Achat d'une plaque vibrante

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de remplacement de ponceaux, une plaque vibrante est nécessaire pour assurer une bonne compaction des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une plaque vibrante coûte environ 300 \$ par ponceau;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des travaux publics remplace entre 10 et 15 ponceaux par année;

Il est proposé par M. André Therrien;
et résolu :

D'AUTORISER le chef des travaux publics à procéder à l'achat d'une plaque vibrante au coût 5 500 \$ plus taxes.

2025-08-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

5.1 Embauche d'un opérateur-journalier

CONSIDÉRANT le départ de Benoît Bolduc, opérateur-journalier;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue à la suite de l'affichage interne de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Audet répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général et du Chef des travaux publics;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'ACCORDER à monsieur Jonathan Audet un poste d'opérateur-journalier régulier à temps complet, aux conditions prévues à la convention collective et ce, à compter du 25 août 2025.

2025-08-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme

6.1 Motion de félicitations pour l'équipe d'animation du SAE+

Mme Denyse Blanchet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil en faveur de toute l'équipe d'animation du SAE+. Grâce au dévouement de cette équipe, le Service d'animation estival fut un succès. Elle remet un certificat à tous les membres de l'équipe d'animation.

7. Communications

8. Loisirs et culture

8.1 Adoption d'une Entente de gestion relative à la délégation de mandats culturels

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 1^{er} juin 2020, un Plan de développement pour la période 2020-2030;

ATTENDU QUE ce Plan de développement prévoit l'accès à des activités culturelles et de loisirs riches et diversifiées pour les citoyens et visiteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déléguer à un organisme du milieu le mandat de stimuler et de soutenir le dynamisme et le développement culturel de Stratford;

ATTENDU QUE le Comité culturel de Stratford a pour mission de promouvoir la culture au sein de sa communauté à travers 3 rôles :

- Favoriser la tenue d'événements culturels et artistiques
- Offrir des activités culturelles enrichissantes et valorisantes à sa population
- Préserver et enrichir le patrimoine historique de Stratford

ATTENDU QUE le Comité culturel de Stratford a pour vision : Ancré dans sa communauté, le Comité culturel de Stratford est un médiateur culturel favorisant la rencontre citoyenne, l'expression artistique et le patrimoine historique. Il met en valeur le passé, vit le présent et donne une nouvelle impulsion à la vie culturelle de sa région.

ATTENDU QUE la Municipalité et le Comité culturel souhaitent établir une entente qui précise la nature des mandats confiés au Mandataire et les modalités de fonctionnement quant à la réalisation de ces mandats et ont adopté des résolutions à cet effet qui figurent en Annexe;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE CONCLURE avec le Comité culturel de Stratford une entente de gestion relative à la délégation de mandats culturels, cette entente étant en vigueur jusqu'au 31 juillet 2028;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer cette entente au nom de la Municipalité;

DE VERSER au Comité culturel de Stratford, à la signature de l'entente, une somme de deux mille dollars (2 000\$) tel que prévu au budget 2025;

DE NOMMER André Therrien, conseiller comme membre du Comité de suivi prévu à l'article 5 de ladite entente.

2025-08-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Finances, budget et taxation

10. Urbanisme et environnement

10.1 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1243 modifiant le règlement de lotissement no 1026

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de lotissement no 1026 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à une mise à jour de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT la présentation des modifications suite à l'avis de motion;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1243 modifiant le règlement de lotissement no 1026.

2025-08-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1244 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 1034

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement sur les permis et certificats no 1034 et qu'il est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à une mise à jour de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT la présentation des modifications suite à l'avis de motion;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1244 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 1034.

2025-08-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1245 sur les plans d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Stratford est de favoriser et d'encadrer les nouveaux projets sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé est de prendre des décisions éclairées sur les projets et leur intégration dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford est d'avis que l'adoption d'un règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble est la meilleure solution pour répondre à sa volonté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 18 août 2025;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1245 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

2025-08-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1246 modifiant le règlement de zonage no 1035

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT la présentation des modifications suite à l'avis de motion;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1246 modifiant le règlement de zonage no 1035.

2025-08-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1247 modifiant le règlement de construction no 1027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de construction numéro 1027, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité désire mettre à jour les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session de conseil du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT la présentation des modifications suite à l'avis de motion;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1247 modifiant le règlement de construction no 1027.

2025-08-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Demande de résidence de tourisme – 912 chemin Couture

CONSIDÉRANT QUE la résidence est desservie par une servitude d'accès commune à plusieurs résidences;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue conformément au Règlement no 1182;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel autorisant la location à court terme au
912 chemin Couture.

2025-08-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Demande de dérogation mineure – 408 chemin Ashby

CONSIDÉRANT QU'il est interdit d'octroyer une dérogation qui va à l'encontre de la
protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 7 juillet 2025;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure du 408 chemin Ashby pour
régulariser la situation des constructions qui empiètent dans la rive.

2025-08-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.8 Demande de subvention pour l'Association des Riverains du lac Thor (ARLT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir les activités des associations de
protection des lacs par le versement annuel d'une subvention prévue au budget;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan des activités de l'Association des Riverains du Lac
Thor;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER le versement de la subvention prévue au budget, soit 445 \$, à
l'Association des Riverains du Lac Thor.

2025-08-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Panneaux lumineux pour la traverse piétonnière

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une traverse piétonnière entre le bureau municipal
et le centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules ne sont pas encore habitués à cette traverse et que
cela cause un risque pour la sécurité;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Trafic Innovation inc. pour l'achat de panneaux
lumineux avec bouton-poussoir pour la traverse piétonnière au coût de 5 600\$ plus
taxes.

2025-08-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

14. Période de questions

Aucune question

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce 18^e jour d'août 2025.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 29.

2025-08-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier